



PROCES-VERBAL
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES
SEANCE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Comité de la Caisse des écoles, dûment convoqué par Madame la Présidente le 11 juin 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bertrand PITAVY Vice-Président de la Caisse des écoles.

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Monsieur Bertrand PITAVY, Vice-Président
Monsieur Alain BEUZELIN, Délégué Préfectoral
Madame Claire SERVIAN, Conseillère Municipale
Madame Muriel RUFFENACH, Conseillère Municipale
Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE-GOURDY, Adjoint au Maire
Monsieur Pierre CHARDON, Conseiller Municipal
Madame Estelle GAMEIRO RAMAGE, Membre Elu
Madame Delphine GRETILLAT, Membre Elu
Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Membre Elu
Madame Monique VERMANT, Membre Elu
Madame Delphine BASILLE-DUPREY, Membre Elu
Monsieur Jason DAURY, Membre Elu
Monsieur Emmanuel GOURBESVILLE, Membre Elu
Madame Pauline VIRENQUE, Membre Elu

EXCUSÉS :

Madame Charlotte LIBERT, Présidente
Madame Odile SÉGURET, Adjointe au Maire
Monsieur Luc-Henry DOMINGUEZ, Inspecteur de l'Education Nationale
Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire
Madame Lucie-Anna ODDON, Conseillère Municipale
Monsieur Jean-Pierre MOULY, Conseiller Municipal
Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire
Monsieur Christophe RIBET, Conseiller Municipal
Madame Anne-Claire BARRIERE, Membre Elu
Monsieur Benoît SALOMEZ, Membre Elu
Madame Pascale TRAN, Membre Elu

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Monsieur le Vice-Président invite Monsieur Daury, nouvel administrateur de la Caisse des écoles, à se présenter aux autres membres du Comité.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 10 AVRIL 2025

Le procès-verbal de la séance du 10 avril ne faisant l'objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Dans le cadre de l'arrêté annuel des comptes, le Comptable public transmet à la collectivité le compte de gestion de l'exercice précédent qui est présenté à son assemblée délibérante.

Aussi, le compte de gestion 2024 du budget de la Caisse des écoles, présenté par Madame la Comptable publique, fait apparaître des résultats identiques à ceux constatés au Compte administratif de l'exercice 2024.

Les membres du Comité de la Caisse des écoles prennent acte de la présentation du compte de gestion 2024.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Compte administratif (CA) est le document budgétaire qui rend compte à l'assemblée délibérante de l'exécution du budget annuel qu'elle a adopté.

Le compte administratif 2024 présente un résultat global excédentaire de 400 701,26 €, se décomposant en un excédent de fonctionnement de 267 120,18 € et un excédent d'investissement de 133 581,08 €,

Le CA 2024 de la Caisse des écoles se présente de la façon suivante :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisés mouvements réels	12 036 264,78 €	12 106 053,30 €	69 788,52 €
Réalisés mouvements d'ordre	214 607,97 €	1 492,00 €	-213 115,97 €
Résultat n-1		410 447,63 €	410 447,63 €
Restes à réaliser	8 701,49 €	- €	8 701,49 €
Sous-total	12 259 574,24 €	12 517 992,93 €	258 418,69 €
Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisés mouvements réels	149 036,48 €	59 588,49 €	-89 447,99 €
Réalisés mouvements d'ordre	1 492,00 €	214 607,97 €	213 115,97 €
Résultat n-1	0 €	9 913,10 €	9913.1 €
Restes à réaliser	31 223,96 €	- €	31 223,96 €
Sous-total	181752.44 €	284 109.56 €	102 357.12 €
Total	12 441 326.68 €	12 802 102.49 €	360 775.81 €

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Dépenses

Les dépenses réelles, réalisées au cours de l'exercice 2024, s'élèvent à 12 036 264.78 € contre 10 904 247,46 € en 2023 soit en hausse de 10,4 %, et se ventilent, pour les principales lignes budgétaires, de la manière suivante :

	CA 2023	CA 2024	Evolution
<u>Charges à caractère général (chapitre 011)</u>	3 050 606,84 €	3 887 513,03 €	27,43%
<u>dont notamment :</u>			
611 - Prestation de service (restauration scolaire et mini-séjours)	2 786 625,10 €	3 584 699,74 €	28,64%
6068 - Matières et fournitures	53 505,66 €	52 963,67 €	-1,01%
60622/6065 - Livres et récompenses	10 094,67 €	10 703,68 €	6,03%
6156 - Maintenance matériel de restauration	46 534,05 €	23 441,60 €	-49,62%
<u>Charges de personnel (chapitre 012)</u>	7 838 196,48 €	8 143 030,85 €	3,89%
<u>dont notamment :</u>			
6411/64111 - Trait. Personnel titulaire	1 306 226,85 €	1 388 971,39 €	6,33%
6413/64131 - Trait. Personnel non titulaire	2 492 042,89 €	2 533 097,68 €	1,65%
6451 - Cotisations URSSAF	1 080 153,00 €	1 130 283,71 €	4,64%
6215/6211 - personnel affecté par la col de rattachement	821 335,00 €	807 300,00 €	-1,71%
6453 - Cotisations retraites	538 376,98 €	585 687,20 €	8,79%
Autres charges de gestion courante			
(chapitre 65)			
créances irrécouvrables (non valeur et éteintes)	11 547,78 €	3 126,64 €	-72,92%

Pour le chapitre 011 (charges à caractère général)

Les charges à caractère général sont marquées par une hausse de 27,43 %. Cette hausse est en grande partie technique car elle résulte d'un reste à réaliser important de 2023 lié aux dépenses de restauration, dont la réalisation de fin d'année a fait l'objet d'une facturation début 2024. Cette situation a donc fait l'objet d'un report sur 2024. Ce ne sera pas le cas en 2025.

S'agissant du chapitre 012 (charges de personnel)

Les dépenses de personnel sont globalement en hausse de 3,89 % par rapport au CA 2023, essentiellement due aux différentes hausses (cotisations retraites...) intervenues au cours de l'année 2024 ainsi que la hausse des effectifs accueillis dans les Accueils de loisirs le mercredi principalement.

B) Recettes

	CA 2023	CA 2024	Evolution
70 - Produit des services	5 247 508,07 €	5 794 519,79 €	10,42%
dont notamment :			
7088-Vente de repas	2 932 764,10 €	3 271 378,43 €	11,55%
7067-Activités périscolaires	2 312 212,97 €	2 520 536,86 €	9,01%
74 - Dotations et participations	5 731 934,31 €	6 249 544,41 €	9,03%
dont notamment :			
7474/74748-Participation de la Commune :	4 241 514,00 €	4 242 878,00 €	0,03%
748/74888-Participation de la CAF du Val-de-Marne	1 479 450,24 €	2 004 993,29 €	35,52%
74718-subvention de l'Etat	10 970,07 €	1 673,12 €	-84,75%

Les recettes réelles de fonctionnement, réalisées au cours de l'exercice 2024, s'élèvent à 12 106 053,30 € contre 11 048 624,76 € en 2023 soit en hausse de 9,6 %. Elles se ventilent de la manière suivante :

- les « produits des services » (70) sont essentiellement composés des participations familiales pour la restauration, les centres de loisirs, les mini-séjours et les ateliers,
- le chapitre « dotations et participations » (74) est constitué de la subvention de la Ville à la Caisse des écoles, de la participation de la CAF et de la subvention de l'Etat.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement	CA 2023	CA 2024	Evolution
2151/215741- Matériel, Outillage et Installations des Cantines Scolaires (chariots, robots de cuisine ...)	211 385,30 €	108 843,82 €	-48,51%
2184/21848 - Mobiliers (tables, chaises, claustra...)	14 674,01 €	17 682,60 €	20,50%
2188 - Equipements divers	15 734,95 €	22 510,06 €	43,06%

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 149 036,48 € en 2024 (hors restes à réaliser) contre 241 794,26 € en 2023, soit en baisse de 38 %.

Les recettes d'investissement	CA 2023	CA 2024	Evolution
	81 619,55 €	59 588,49 €	-26,99%
<u>10 - Dotations, fonds divers et réserves</u>			
10222 - F.C.T.V.A.	57 794,81 €	34 207,42 €	-40,81%
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	23 824,74 €	25 381,07 €	6,53%

Le compte administratif 2024 est adopté à l'unanimité.

4. APPROBATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2024

Le compte administratif 2024 présente un résultat global excédentaire de 400 701,26 €, se décomposant en un excédent de fonctionnement de 267 120,18 € et excédent d'investissement, de 133 581,08 €, des restes à réaliser en section de fonctionnement de 8 701,49 € et de 31 223.96 € en section d'investissement.

Il convient donc d'affecter le résultat du compte administratif 2024 de la manière suivante (sans changement par rapport à la reprise anticipée effectuée au budget primitif 2025, par délibération du 10 avril 2025) :

- en recettes d'investissement au compte 001 le solde de la section d'investissement reporté pour 133 581.08 €
- en section de fonctionnement au poste 002, l'excédent de fonctionnement reporté pour 267 120,18 €.

Il est donc proposé au Comité de la Caisse des écoles d'approuver l'affectation du résultat 2024 de la manière suivante :

- en recettes d'investissement au compte 001, le solde de la section d'investissement reporté pour 133 581.08 €
- en section de fonctionnement au poste 002, l'excédent de fonctionnement reporté pour 267 120,18 €.

L'affectation définitive du résultat 2024 est adopté à l'unanimité.

5. FIXATION DES TARIFS DES PRESTATIONS PERI ET EXTRASCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Par délibération en date du 24 juin 2024, le Comité a approuvé les tarifs des prestations Scolaires, péri et extra scolaires pour l'année 2024-2025.

Il convient donc, comme tous les ans, d'approuver les tarifs pour l'année scolaire à venir.

Une hausse de 2 % sera appliquée pour toutes les activités afin de tenir compte de l'inflation actuelle principalement marquée sur les denrées alimentaires et les frais de personnel.

Il est ainsi proposé, pour l'année scolaire 2025/2026, les tarifs des activités de la Caisse des écoles, selon le tableau.

Tranches/activités		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NON VINCENNOIS
		de 0 à 400	de 401 à 800	de 801 à 1200	de 1201 à 1600	de 1601 à 2000	de 2001 à 2400	de 2401 à 2800	de 2801 à 3200	de 3201 à 3800	plus de 3800	
MATERNELLES ET ELEMENTAIRES	Accueil du matin (à partir de 7h30)	0,85 €	1,10 €	1,40 €	1,65 €	1,85 €	2,10 €	2,40 €	2,60 €	2,90 €	3,15 €	3,50 €
	Accueil de loisirs mercredis et vacances (de 7h30 à 19h maximum)	3,35 €	5,20 €	6,80 €	9,30 €	10,60 €	11,80 €	14,20 €	16,75 €	17,95 €	19,20 €	20,40 €
MATERNELLES	Repas maternel (de 11h25 à 13h15)	0,55 €	1,95 €	3,50 €	4,35 €	5,35 €	6,05 €	6,70 €	7,35 €	8,05 €	8,65 €	9,30 €
	Accueil du gouter maternelle (de 16h30 à 17h30 maximum)	1 €	1,35 €	1,85 €	2,40 €	2,65 €	3,05 €	3,50 €	3,85 €	4,15 €	4,35 €	4,95 €
	Accueil temps découverte maternelle (de 17h30 à 18h15 maximum)	0,85 €	1,10 €	1,45 €	1,75 €	1,95 €	2,25 €	2,50 €	2,60 €	2,70 €	2,85 €	3,05 €
	Accueil temps découverte + détente maternelle (de 17h30 à 19h maximum)	1,60 €	2,05 €	2,60 €	2,95 €	3,50 €	3,90 €	4,30 €	4,50 €	4,90 €	5,25 €	5,70 €
ELEMENTAIRES	Repas élémentaire (de 11h30 à 13h20)	0,75 €	2,40 €	3,80 €	4,95 €	5,80 €	6,80 €	7,45 €	8,05 €	8,65 €	9,30 €	9,90 €
	Accueil pré- étude élémentaire (de 16h30 à 17h)	0,95 €	1,05 €	1,25 €	1,45 €	1,65 €	1,75 €	1,85 €	1,95 €	2,10 €	2,50 €	3,55 €
	Accueil étude complète élémentaire (de 16h30 à 18h)	1,95 €	2,25 €	2,45 €	2,60 €	2,85 €	3,15 €	3,50 €	3,85 €	4,20 €	4,95 €	5,90 €
	Ateliers élémentaire (de 16h30 à 18h30) tarifs forfaitaires annuels)	85 €	117 €	136 €	161 €	186 €	205 €	222 €	247 €	272 €	297 €	310 €
	Accueil temps détente élémentaire (jusqu'à 19h maximum)	0,70 €	0,95 €	1,10 €	1,30 €	1,50 €	1,65 €	1,75 €	1,85 €	2,10 €	2,40 €	2,60 €

Madame Virenque demande si les tarifs ont augmenté l'année dernière.

Monsieur Le Vice-Président répond qu'ils ont effectivement connu une hausse de 4 %.

La fixation des tarifs des prestations péri et extrascolaires pour l'année scolaire 2025/2026 n'appelant pas de remarque, est adoptée à l'unanimité.

6. FIXATION DES TARIFS POUR L'ACTIVITE « SPORTS EN FAMILLE » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

L'activité « Sports en famille » offre la possibilité de participer en famille, parents et enfants, à une activité sportive, les samedis matin, une semaine sur deux. Cette activité est encadrée par des animateurs sportifs et se déroule dans les gymnases de la Ville.

Il convient de définir les tarifs pour l'année scolaire 2025/2026.

Il est donc proposé au Comité de la Caisse des écoles d'approuver la fixation des tarifs suivants :

Tarifs trimestriels :

- 1 couple + 1 enfant : 85 €
- 1 parent + 1 enfant : 58 €
- Enfant supplémentaire : 21 €

Tarifs annuels :

- 1 couple + 1 enfant : 233 €
- 1 parent + 1 enfant : 159 €
- Enfant supplémentaire : 53 €

Les tarifs pour l'activité « Sports en famille » pour l'année scolaire 2025/2026 sont approuvés à l'unanimité.

7. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LE TENNIS DE TABLE VINCENNOIS (TTV) »

Dans le cadre des Ateliers après l'école organisés par la Caisse des écoles, il est proposé une activité d'initiation au tennis de table très appréciée des enfants. Cette activité se déroule au gymnase de l'Est, les lundis de 16h30 à 18h30, et au gymnase de l'Ouest, les mardis de 16h30 à 18h15, pour des groupes de 14 enfants maximum par séance, groupes qui changeront après les vacances d'hiver.

La convention prévoit la mise à disposition par l'association TTV d'un entraîneur ayant toutes les qualifications nécessaires à la pratique du tennis de table et à l'encadrement d'enfants du CP au CM2. L'association s'engage à fournir tout le matériel adéquat à la pratique de l'activité. Elle assurera l'accompagnement jusqu'aux gymnases des enfants de l'Accueil de Loisirs, ainsi que la relation aux familles et la sortie des enfants à la fin de la séance. Elle assurera également leur transfert vers l'Accueil de Loisirs pour le temps détente. Des points d'étape réguliers seront faits et un bilan sera établi en mars 2026.

92 séances maximum sont prévues pendant toute la durée de la convention, à compter du 11 septembre 2025 jusqu'au 2 juillet 2026. Le prix de la séance est fixé à 100 € nets de taxes, soit un montant total de 9 200 € si toutes les séances ont lieu.

Madame Gameiro Ramage souhaite savoir ce qui explique la différence d'horaires entre le groupe du lundi et celui mardi.

Monsieur le Vice-Président répond que cet aménagement est le fruit d'un compromis entre une association sportive et l'atelier après l'école.

Madame Gameiro Ramage demande si le tarif de 100 € correspond à une séance pour les 14 enfants.

Monsieur le Vice-Président le confirme.

L'autorisation de signature de la convention avec l'association « Le Tennis de table Vincennois » (TTV) est approuvée à l'unanimité.

8. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CLUB « LES ECHECS DE VINCENNES »

Dans le cadre des ateliers organisés par la Caisse des écoles pendant le temps méridien, il est proposé la reconduction de l'atelier d'initiation à la pratique des échecs, pour l'année scolaire 2025/2026.

Deux séances sont organisées chaque semaine scolaire, les mardis et jeudis à partir de 11h50 et jusqu'à 13h20, pour deux groupes de 12 élèves maximum chacun, scolarisés du CP au CM2 dans les écoles de la Ville.

66 séances maximum sont ainsi prévues pendant toute la durée de la convention, à compter du 9 septembre 2025 jusqu'au 2 juillet 2026. Le prix de la séance s'élève à 55,50 € TTC, soit un montant total de 3 663 € TTC si toutes les séances ont lieu.

L'association s'engage à fournir tout le matériel adéquat à la pratique de l'activité.

L'Autorisation de signature de la convention avec Le Club « Les Echecs de Vincennes » est approuvée à l'unanimité.

9. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « FREEDOM MUSIC SCHOOL »

Dans le cadre des ateliers organisés par la Caisse des écoles pendant le temps méridien, il est proposé, au Comité, de reconduire l'activité d'initiation musicale proposée dans différentes écoles élémentaires de la Ville, à raison de quatre séances en période scolaire, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h00.

Le prix de la prestation s'élève à 75 € TTC par séance. Ainsi, pour 134 séances maximum, organisées du 8 septembre 2025 au 3 juillet 2026, le montant total s'élèvera à 10 050 € TTC maximum.

L'association s'engage à mettre à disposition les personnels qualifiés ainsi que le matériel adéquat à la pratique de l'activité.

Madame Virenque souhaite savoir si l'atelier est ouvert à tous les accueils de loisirs.

Monsieur le Vice-Président confirme que chaque accueil de loisirs peut bénéficier de cet atelier, à tour de rôle.

L'Autorisation de signature de la convention avec l'association « Freedom Music School » est approuvée à l'unanimité.

10. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE « TRALALERE » POUR L'ORGANISATION DE L'ACTIVITE D'INITIATION AU CODAGE ET A LA ROBOTIQUE.

Dans le cadre des ateliers après l'école organisés par la Caisse des écoles, il est proposé une activité de codage et de robotique, afin d'initier les enfants du CP au CE2 à la découverte du codage informatique. La subtilité de cet atelier réside dans l'apprentissage de la logique binaire sans utilisation d'écran. La pédagogie s'oriente ainsi autour de jeux de réflexion ludiques et de l'utilisation de petits robots.

Cette activité d'initiation se déroulera à l'accueil de loisirs du Sud, les vendredis de 16h30 à 18h30, et sera ouverte à des groupes de 12 enfants maximum par séance. Ce sera le même groupe toute l'année.

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2025, la société « Colori » a transféré par voie d'avenant l'intégralité de ses activités à la société « Tralalère ».

Aussi, la convention prévoit la mise à disposition par « Tralalère » d'un intervenant ayant toutes les qualifications nécessaires à la pratique de l'activité et à l'encadrement d'enfants du CP au CE2. La société s'engage à fournir tout le matériel adéquat pour l'activité. Elle assurera l'accompagnement des enfants jusqu'à la salle d'activité à l'accueil de loisirs, ainsi que la relation aux familles et la sortie des enfants à la fin de la séance, mais aussi le transfert des enfants vers l'accueil de loisirs pour le temps détente. Des points d'étape réguliers seront réalisés et un bilan établi en mars 2026.

30 séances maximum sont prévues pendant toute la durée de la convention, à compter du 11 septembre 2025 jusqu'au 3 juillet 2026. Le prix de la séance est fixé à 270 € TTC, soit un montant total de 8 100 € TTC si toutes les séances ont lieu.

Madame Basille-Duprey demande si ces ateliers sont accessibles aux enfants des accueils de loisirs du Sud.

Monsieur le Vice-Président le confirme et ajoute que cela concerne également ceux de l'accueil de loisirs de Roland Vernaudon

Madame **Basille-Duprey** souhaite savoir si d'autres accueils de loisirs pourront bénéficier de ces ateliers.

Monsieur le Vice-Président le confirme et ajoute ces ateliers sont appréciés des enfants.

L'autorisation de signature de la convention avec la société « Tralalère » pour l'organisation de l'activité d'initiation au codage et à la robotique est approuvée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 52.

La Secrétaire générale,



Monique VERMANT

La Présidente,



Charlotte LIBERT

